

Qu'est-ce qu'un procédé cancérogène ?

Certains travaux génèrent des fumées, des brouillards, des vapeurs et des poussières susceptibles d'avoir des effets cancérogènes sur les professionnels exposés.

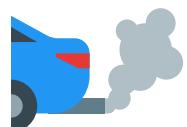
Voici quelques exemples de procédés réglementés :



Poussières silice cristalline alvéolaire



Poussières de bois inhalables



Emissions d'échappement de moteurs Diesel



Huiles minérales usagées (issues de moteurs à combustion interne)

Je repère un procédé cancérogène

J'identifie les procédés cancérogènes réglementaires. Vous pouvez consulter la liste sur le site de l'INRS.

Certains procédés CMR non réglementaires peuvent libérer des substances CMR lorsque les produits associés sont chauffés, transformés ou dégradés :

- Plasturgie
- Usinage
- Fumées de soudage

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez votre équipe santé travail



Ne pas jeter sur la voie publique - 06/2025



www.asmis.net

**Association Santé et Médecine
Interentreprises du département de la
Somme**

77 rue Debaussaux – CS 60132
80001 AMIENS CEDEX 1
Tel. 03 22 54 58 00



RISQUES CHIMIQUES

Guide d'identification du risque CMR
Cancérogène Mutagène Reprotoxique

Guide salarié

LE REPÉRAGE

Qu'est-ce qu'un produit CMR ?

Un produit peut être une substance ou un mélange (produit composé de minimum deux substances)

Cancérogène : Peut provoquer le cancer

Mutagène : Peut provoquer des anomalies génétiques

Reprotoxiques : Peut nuire à la fertilité et/ou au fœtus

Je repère un produit CMR

L'outil indispensable : la Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dans la rubrique ou section 2.2, je repère le pictogramme et les mentions de danger suivantes :



Code	Mentions de danger
H340/341	Peut/susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350/351	Peut/susceptible de provoquer le cancer
H360/361	Peut/susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



La mention de danger H362 indique que ce produit peut être nuisible pour les bébés qui sont allaités.

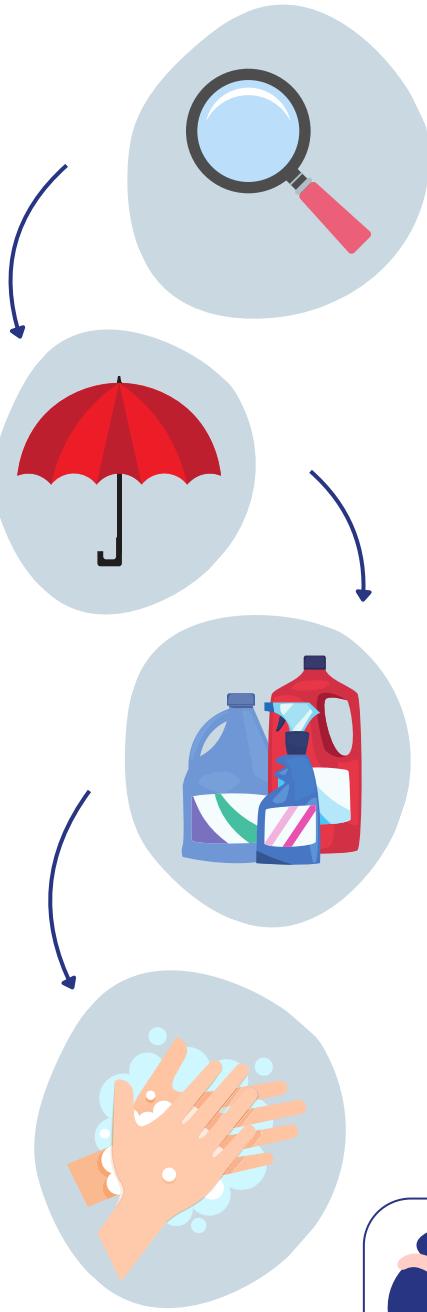
L'étiquette sur le produit peut également vous fournir des informations utiles.

LA PRÉVENTION

Se protéger

Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation :

- protections collectives
- équipements de protection individuelle (EPI)



Repérer le danger

- Lire attentivement les étiquettes et les notices d'emploi
- Avoir les fiches de données de sécurité (FDS) à disposition
- Étiqueter tous les conditionnements

Réduire l'exposition

- Nettoyer votre espace de travail à la fin de chaque poste
- Privilégier le nettoyage par aspiration ou humide, évitez la soufflette
- Ne laisser pas de chiffons imbibés de produits chimiques
- Fermer correctement les emballages et poubelles contenant des substances chimiques



En cas de grossesse, il est important de contacter votre employeur et votre médecin du travail dès que possible